

Extrait du registre aux délibérations du Conseil

Présents

Gérardine Bastin, *Présidente* ;
Khalid El Jaidi El Qazouy, Marc Dumont, Tania Dekens, Anna Rabatti, Pascal Paul Duquesne,
Aicha Daoudi, Pascal Verheye, Maria Etelvina Delgado Fernandez, Didier-Charles van Merris,
Natalie Rasson, *Membres* ;
Pascal Debouvere, *Collaborateur/Collaboratrice* ;
Didier Rozen, *Secrétaire général temporaire*.

Excusés

Nathalie Tielens, Ibrahim El Ouakili, *Membres*.

Séance du 23.02.23

#Objet : Budget 2023 #

LE CONSEIL,

Vu la loi du 08.07.1976 organique des C.P.A.S. et en particulier les articles 88, § 1er et 112bis ;

Vu l'arrêté du 26.10.1995 du Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune portant règlement général de la comptabilité des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la circulaire du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale du 29.05.2019 relative à la transmission au Collège réuni des actes des C.P.A.S. en vue de l'exercice de la tutelle administrative ;

Vu l'avant-projet de budget 2023, élaboré par Monsieur Didier ROZEN, Secrétaire général temporaire, et présenté au Bureau permanent du 25.01.2023 ;

Vu le projet de budget 2023 souhaité depuis ;

Vu l'avis favorable du Comité de Direction sur le projet de budget 2023 sous réserve des remarques suivantes :

- Monsieur LAMBREMONT marque son désaccord par rapport à la vente des bâtiments dans le but d'utiliser le fruit de cette vente pour financer la dette et non pour financer d'autres investissements. En 2024, il n'y aura plus de moyens financiers. Monsieur ROZEN précise que des solutions structurelles doivent être dégagées et qu'une intervention du Fédéral est absolument nécessaire.
- Monsieur FILIPPI marque également son désaccord par rapport à la vente des bâtiments, craignant que cela soit reproché ultérieurement au C.P.A.S. Monsieur ROZEN précise que le C.P.A.S. a déjà signalé à la Commune les effets non récurrents du budget 2023.
- En matière IT, Monsieur FILIPPI précise que jusqu'à présent, le C.P.A.S. s'est débrouillé pour rester à jour par rapport aux autres pouvoirs locaux. En 2023, le C.P.A.S. risque de décrocher par faute de moyens financiers ;

Considérant que le groupe technique a remis son avis le 09.02.2023 ;

Considérant que la Comité d'accompagnement s'est réuni le 13.02.2023 ; qu'aucun effort supplémentaire n'est attendu du C.P.A.S. ;

Considérant que le Comité de concertation a remis un avis favorable le 14.02.2023 ;

Sur la proposition du Bureau permanent :

Ouï le Secrétaire général temporaire en ses explications ;

DECIDE :

Article 1

D'approuver d'utiliser le fruit de la vente de l'immeuble sis rue Pierre-Victor Jacobs 25 et de la maison sise rue Jean-Baptiste Janssens 35 pour les remboursements anticipés des capitaux d'emprunts 2023.

Article 2

D'approuver le projet de budget 2023, la note de politique qui l'accompagne et le rapport sur les synergies et les économies d'échelle.

Article 3

Il est pris acte de la note financière de Monsieur le Directeur Financier.

Le Conseil approuve le point.

11 votants : 7 votes positifs, 4 abstentions.

POUR LE CONSEIL

Le Secrétaire général temporaire,
(Sé) Didier Rozen

La Présidente,
(Sé) Gérardine Bastin

POUR EXTRAIT CONFORME
Molenbeek, le 24 février 2023

Le Secrétaire général temporaire,

La Présidente,

Didier Rozen

Gérardine Bastin

